



## AVIS DE PUBLICITE

préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin d'assurer la transparence et l'égalité du traitement des candidats potentiels.

### DESCRIPTION DU PROJET :

La commune de Biscarrosse souhaite mettre à disposition l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public permettant l'exploitation commerciale d'un **container aménagé** de 10 m<sup>2</sup> sur le domaine public destiné à une activité de **petite restauration (bar/snacking)**.

**LIEU** : Site de Latécoère, parcelle cadastrée AN 598p, sise rue Louis Bréguet à Biscarrosse (40600).

**OBJET DE L'OCCUPATION** : Exploitation d'un container aménagé pour une activité de **petite restauration (bar/snack)** sur le site de Latécoère

### PERIODE : du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 août 2024

Tout opérateur économique proposant une activité similaire et qui souhaiterait occuper le domaine public susvisé pendant la période demandée, est invité, dans un délai de **25 jours** calendaires suivant la publication du présent avis sur le site de la ville de Biscarrosse, à proposer sa candidature, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

**Mairie de Biscarrosse**  
**Service Développement local - Pôle Économique**  
**149 avenue du 14 juillet**  
**40600 Biscarrosse**

La candidature doit contenir :

- . **Une lettre de motivation**, adressée à Mme Le Maire, qui devra présenter de manière synthétique le projet d'activité et argumenter les atouts du candidat à l'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal.
- . **Un dossier de présentation** du projet, le plus complet possible, intégrant tous les éléments que le candidat jugera utile à porter à la connaissance d'une commission de sélection (références professionnelles, moyens humains, moyens matériels, services proposés, périodes d'ouverture, développement commercial, fournisseurs, promotion du développement durable et des activités locales, etc.).
- . **Un acte de candidature** présentant les données juridiques du porteur de projet, les données financières.

**PROCEDURE DE SELECTION :**

A l'issue du délai de 25 jours calendaires suivant la publication du présent avis sur le site de la ville de Biscarrosse, une procédure de sélection sera réalisée afin de désigner le titulaire de l'autorisation du domaine public, selon les critères suivants :

Qualité du projet	20 points
Références professionnelles et motivation	10 points
Dispositif mis en place pour assurer la sécurité alimentaire	10 points
Période d'ouverture et amplitude horaire	20 points
Qualité et diversité de la carte	10 points
Approche financière du projet (viabilité, prix de vente des produits proposés)	20 points
Présentation de la démarche de développement durable	10 points